

Délibération n°24/12052024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 16h, sous la présidence de Mme Cécile CURTET, Maire.

**PRESENTS** : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, P. BERNARD

**EXCUSES** : F. DIAZ (procuration pour P. BERBARD)

**ABSENTS** : C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Marianne FOUILLE

Convocation du 07 mai 2024

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE  
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-1, L 2122-2,

Vu la délibération 23/12052024 du 12 mai 2024 portant élection du Maire de la commune,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil,

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 5 (cinq) adjoints.

Madame le Maire propose la création de 5 (cinq) postes d'adjoints au Maire.

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, et 2 abstentions :

- DETERMINE le nombre d'adjoints au Maire à 5 (cinq).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,  
Cécile CURTET  
Le 12 mai 2024



Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240512-240512\_DEL24-DE

Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD
- Contre :
- Abstention : P. BERNARD, F. DIAZ